



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/AVR/056	OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL SUR LE BUDGET ANNEXE « ACTIVITES CULTURELLES » - EXERCICE 2017
<u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2018	
<u>Date de la convocation</u> 30/03/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈR.

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRES
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈR
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVR-056-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT que par délibération n°2017/SEPT/106 du 11 septembre 2017, il a été procédé à l'assujettissement de la T.V.A. des activités relevant de l'espace culturel à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014 et à la création d'un budget annexe «activités culturelles» à compter du 1^{er} janvier 2018,

CONSIDERANT que du fait de la création dudit budget au 1^{er} janvier 2018, aucune opération ne figurera dans le compte de gestion 2017,

CONSIDERANT qu'une délibération formelle pour l'approbation du compte de gestion même sans écritures doit être établie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE Unique :

APPROUVE le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur municipal.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180413-2018-AVR-056-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018